

## Tripler ma deuxième année

Par **nefertiti**, le **30/05/2013** à **18:38**

Bonjour à tous,

je voulais savoir si on avait le droit triple sa deuxième année de droit , et , je voudrais avoir des témoignages .Je suis effondrée d'apprendre que je triple.J'ai eue quelques problèmes de santé ,et , un décès dans ma famille (ma mère).

Je voulais savoir s'il y a des personnes qui ont triplé la deuxième année et apres on reussit.J'en ai vraiment besoin

je suis au bout du rouleau.J'ai vraiment besoin de

témoignage de ceux qui ont triplé(2 ème année) mais qui sont passé en 3 année et ont poursuivi leurs études normalement.

Par **bulle**, le **30/05/2013** à **19:49**

Bonjour,

Si je ne raconte pas de bêtises, lorsque l'on est dans le cursus licence, on peut redoubler 3 fois maximum donc oui vous pouvez tripler votre année.

Je ne sais pas si vous aurez des réponses mais en tous cas, si vous aimez vraiment le droit, accrochez vous!

Par **gregor2**, le **30/05/2013** à **21:10**

Bonjour,

vous avez quel age ?

Rattrapez vous, si vous aimez le droit travaillez avec sérieux et méthodologie. On vous

pardonna vos échecs, l'humain est faillible et la rédemption à la côte ;) Bien sûr pour les filières sur dossier vous ne serez pas sur le dessus de la pile mais il y aura toujours de très nombreuses portes ouvertes ... Sans parler de certains concours.

Par contre ne vous laissez pas aller et donnez vous vraiment.

**Par Yann, le 03/06/2013 à 10:18**

Ce qu'il faut avant tout voir c'est quelles sont les raisons de ce triplement.

Si c'est un problème de méthode, de travail insuffisant, de santé, des problèmes personnels qui ont empiété sur la scolarité ou quelque chose de ce type, il est possible d'y remédier. Dans ce cas, un triplement est désagréable, mais envisageable. A condition de tout faire pour éliminer la cause du problème.

En revanche, si la raison du triplement ne peut pas être éliminée: manque de capacité, manque d'intérêt pour le droit, etc... Alors il faut tirer les conséquences de ces échecs et savoir arrêter les frais. Il n'y a pas de honte à ne pas réussir des études de droit, tout le monde n'est pas fait pour y arriver. Ça n'empêche pas de réussir ailleurs.